

Recue le 10 mai 2016
EHPA ?

Grenoble, le

29 AVR. 2016

ERIC PIOLLE
MAIRE DE LA VILLE DE GRENOBLE

UDHEC
A l'attention de Monsieur Robert
DARVES-BLANC
Président de l'UDHEC
MDH Eaux Claires
35 rue Joseph Bouchayer
38100 GRENOBLE

Monsieur le président,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention de votre courrier questionnant la réalisation d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées sur le secteur des Eaux-Claires.

Comme vous l'a précisé Monsieur Alain Denoyelle, vice-président du CCAS de la ville de Grenoble lors de la rencontre de l'UDHEC du 20 janvier 2016, le projet initialement envisagé de réalisation d'un établissement pour personnes âgées sur le tènement dit « Painlevé » ne pourra pas se concrétiser, l'assiette foncière étant insuffisante pour envisager la construction d'une soixantaine de logements, qui est l'échelle d'équilibre économique d'un tel projet d'habitat avec services.

Comme vous le soulignez, le secteur 3 est le seul secteur de la Ville où n'existe aucun équipement dédié aux personnes âgées, que ce soit en gestion publique, par le CCAS, ou privé, comme c'est le cas par exemple en centre-ville au Bois d'Artas ou à la résidence des Bains.

La municipalité n'a pas renoncé à améliorer la couverture des besoins de logement et d'hébergement des personnes âgées fragilisées sur l'ensemble de la Ville, dans une recherche de proximité et de maintien des liens de voisinage. Mais les opérations mettent du temps à sortir, et la recherche de foncier reste complexe. L'état de vétusté du parc de résidences existant nous amène aussi à nous interroger sur le redéploiement de l'offre devenue inadaptée avec le temps, par des opérations de reconstruction, comme celle qui vous été évoquée par Alain Denoyelle sur le centre-ville.

Par ailleurs, la loi du 28 décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement encourage le développement de résidences autonomie, nouvelle appellation des logements-foyers, qui sont appelés à jouer un rôle de plus en plus important dans la prévention de la perte d'autonomie, la lutte contre l'isolement, et le développement d'actions intergénérationnelles, dans et hors leurs murs, grâce à une ouverture « revendiquée » vers le quartier et la ville.


De ce point de vue, il y a longtemps que les logements-foyers grenoblois sont des « résidences autonomie » à part entière, et il nous importe que ce modèle continue à se déployer, dans les meilleures conditions d'habitation possibles.

Monsieur Denoyelle a évoqué avec vous lors de votre dernière rencontre des réflexions en cours, notamment avec la Région, sur des terrains mobilisables pour la réalisation d'un équipement à destination des personnes âgées sur le secteur 3.

Je puis vous assurer de notre mobilisation dans ce sens, tout en vous indiquant que les négociations foncières d'une part, et les études préalables à la réalisation d'un tel équipement d'autre part, nécessitent plusieurs années. Ce sujet étant régulièrement abordé lors des Assemblées Générales de l'UDHEC, nous aurons l'occasion de revenir vous informer de l'avancement d'un projet d'habitat dédié aux personnes âgées dans les prochains mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Le Maire



Eric PIOLLE